



Avis

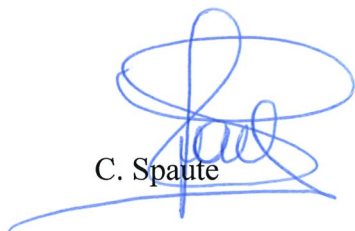
Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du public que :

- **Le compte de la Fabrique d'Eglise Réformée de l'Alliance de l'exercice 2024 a été arrêté en séance du Conseil communal du 17 juin 2025**

Le dossier peut être consulté- pendant 10 jours- à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h.

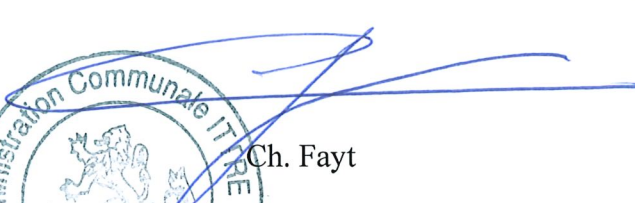
Ittre, le 20.06.2025

La Directrice générale,


C. Spaute

Le Bourgmestre,




Ch. Fayt